



HỘI SINH VIÊN VIỆT NAM TẠI PHÁP

Union des Étudiants Vietnamiens en France (UEVF)



Association de loi 1901,

Adresse: 16 rue du Petit Musc, 75004 Paris.

Email: contact@uevf.net

Union des Étudiants Vietnamiens en France
Le comité exécutif

Paris, le 12 décembre 2011

COMMUNIQUÉ DE L'UEVF

Le Bureau Permanent et les 22 membres du Comité exécutif représentant de 22 sections locales de l'Union des Etudiants Vietnamiens en France se sont réunis à Paris le 10 décembre 2011 à Paris, donnent leur position concernant la circulaire du 31 mai 2011 ayant pour objet la maîtrise de l'immigration professionnelle, cosignée par Monsieur Claude Guéant, Ministre français de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration , et Monsieur Xavier Bertrand, Ministre français du Travail, de l'emploi et de la santé.

L'UNION DES ETUDIANTS VIETNAMIENS EN FRANCE :

RAPPELANT QUE l'association Union des Etudiants Vietnamiens en France (UEVF) a été créée le 26 mars 2004 conformément à la loi des associations de 1901 de la République Française.

L'UEVF est reconnue par l'Ambassade de la République Socialiste du Vietnam et par l'Union Nationale des Etudiants Vietnamiens comme l'association représentant la communauté des étudiants vietnamiens en France.

L'UEVF a pour objectifs de promouvoir l'entraide et l'intégration des étudiants vietnamiens en France et de défendre des droits légaux de ces derniers, conformément aux lois de la République Française et de la République Socialiste du Vietnam.

L'UEVF, de par ses nombreuses actions en France et au Vietnam, participe activement et efficacement au renforcement les relations franco-vietnamiennes dans les domaines de la culture, des sciences, des sciences sociales, du droit et de l'économie dans le cadre de la coopération universitaire francophone.

CONSIDERE QUE la présence de plus de 6000 étudiants vietnamiens, répartis dans une trentaine de villes françaises, dans diverses spécialités du niveau de Licence au post-Doctorat, est le fruit de la coopération franco-vietnamienne dans l'enseignement supérieur depuis des années.

La France est un des principaux partenaires du Vietnam dans plusieurs domaines importants. Des grandes entreprises françaises participent à nombreux projets de coopération franco-vietnamienne de grande ampleur. Il y a donc un besoin croissant en matière de ressources humaines vietnamiennes de cadres hautement qualifiés et francophones.

La possibilité pour des jeunes diplômés vietnamiens, après leurs études en France, d'acquérir auprès des entreprises françaises leurs premières expériences professionnelles constitue un droit légal que l'UEVF défend. Sans ces expériences professionnelles de quelques années qu'ils demandent, ils ne seront pas en mesure d'aider au développement économique de leur pays et de la France



HỘI SINH VIÊN VIỆT NAM TẠI PHÁP

Union des Étudiants Vietnamiens en France (UEVF)



Association de loi 1901,

Adresse: 16 rue du Petit Musc, 75004 Paris.

Email: contact@uevf.net

CONSTATANT QUE depuis l'été 2011 et surtout ces trois derniers mois, le nombre des étudiants vietnamiens en France qui rencontrent des difficultés lors des démarches de *renouvellement du titre de séjour mention étudiant* ou de changement de statut *Étudiant – Salarié*, ne cesse d'augmenter.

Cette situation devenant très inquiétante et décourageante au sein de toute la communauté d'étudiants vietnamiens, pour origine la Circulaire du 31 mai 2011, cosignée par Monsieur Claude Guéant, Ministre français de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et Monsieur Xavier Bertrand, Ministre français du Travail de l'emploi et de la santé qui exigent des préfets une "rigueur accrue" dans le traitement de ces dossiers.

DEPLORE QUE les effets négatifs de la circulaire du 31 mai 2011 soient aussi importants pour les étudiants étrangers dont les étudiants vietnamiens.

Les étudiants vietnamiens hautement qualifiés, formés dans les universités prestigieuses françaises, recrutés par d'importantes entreprises françaises et internationales se voient aujourd'hui interdits de travailler dans des emplois pour lesquels ils ont été recrutés après une sélection très rigoureuse et concurrentielle.

Le refus du titre de séjour ou du changement de statut s'accompagne toujours d'un ordre de quitter le territoire français sous 30 jours à compter de la date de refus : l'étudiant diplômé encourt le risque d'être obligé de quitter le territoire français sans qu'il lui soit possible d'obtenir devant le juge l'annulation de ce refus, peu importe sa formation ou ses compétences et ce qu'il pourrait apporter au développement de la coopération économique entre la France et le Vietnam.

Cette circulaire concerne directement les diplômés vietnamiens dont les projets professionnels s'effondrent du jour au lendemain. Elle est perçue par les acteurs politiques, économiques et scientifiques français et vietnamiens comme une mesure de fermeture de la France.

L'attractivité internationale de l'éducation et de l'enseignement français risque d'être remise en cause dans les pays de l'espace francophone dont le Vietnam.

Les entreprises françaises, surtout celles qui ont des activités de coopération avec le Vietnam en subissent les effets. Elles doivent renoncer à un véritable facteur de compétitivité : le recrutement de meilleurs diplômés vietnamiens, compétents et hautement qualifiés, connaissant la langue et la culture française.

La France est en train de perdre ses meilleurs « *ambassadeurs* » au Vietnam.

DEMANDE le retrait pur et simple de ce texte ce qui permettra de restaurer la confiance des employeurs désireux de s'attacher les services de ces talents venus des pays étrangers dont le Vietnam ainsi que celle des étudiants vietnamiens qui envisagent aujourd'hui de venir étudier en France.

La régularisation au cas par cas n'est pas une solution satisfaisante. Le traitement des dossiers des diplômés étrangers en général et des étudiants vietnamiens en particulier devrait se fonder sur l'égalité de tous en tenant compte de leurs compétences, de leurs qualifications et des besoins réels des entreprises qui sont prêtes à les embaucher.